

CHRONIQUE PISCICOLE

par J. LEMASSON



Premiers essais de développement de la pêche sur le lac de Guiers

Le lac de Guiers est, à la naissance du delta du Sénégal et sur la rive gauche, un immense lac régulateur qui emmagasine les eaux de crue du fleuve pour les restituer par la suite. Sa superficie est d'environ 25.000 hectares. Il communique avec le Sénégal par l'intermédiaire de la Taouey. Il en recevait, autrefois, des eaux douces en période de crue, des eaux salées en période d'étiage et s'y vidait au contraire pendant la période intermédiaire. Ce processus a été complètement changé par la création d'un barrage sur la Taouey en vue de l'utilisation du lac comme réservoir d'eau pour les casiers rizicoles de Richard-Toll. Ce barrage est ouvert pour permettre au lac de se remplir lors de la crue. Il reste fermé à partir du moment où le maximum de celle-ci est atteint jusqu'au début de la crue suivante interdisant ainsi l'arrivée de l'eau salée. L'eau emmagasinée dans le lac est prélevée par pompage pour l'irrigation pendant la saison sèche.

Du fait de cet aménagement, le lac ne reçoit plus que de l'eau douce. Il en est résulté un développement considérable de la végétation aquatique qui a recouvert des zones très importantes obstruant parfois, dans les parties les moins larges, tous les chenaux de communication et for-

mant de véritables îles flottantes se déplaçant au gré du vent. Cependant, depuis deux ou trois ans, cette végétation est en régression très nette.

Bien que l'on ne possède pas de statistiques précises sur la situation démographique et économique ancienne des rives du lac, tous les témoignages concordent et permettent d'affirmer qu'elle s'est considérablement détériorée. Quelques misérables villages subsistent seuls et n'ont plus que la vague souvenir d'une ancienne prospérité.

En 1957, à peine trouvait-on un campement de quelques pêcheurs tous les 10 ou 15 kilomètres.

Les causes de ce phénomène sont certainement nombreuses. Il en est de générales, telles que l'attraction des centres urbains comme Saint-Louis et Dakar et celle provoquée par le développement de la culture de l'arachide dans les régions situées plus au Sud. Il en est aussi de particulières aux rives du lac, parmi lesquelles le développement de la végétation aquatique dû au fait que les eaux ne sont plus jamais saumâtres. Cette végétation a favorisé le développement des moustiques. Elle a fourni aux mange-mil, prédateurs des céréales cultivées dans la région, des lieux de refuge innombrables.

* * *

Lorsqu'on s'est préoccupé ces dernières années de ce qui pourrait être fait pour organiser et améliorer la pêche dans la vallée du Sénégal, l'attention s'est immédiatement portée sur le lac de Guiers. Il est apparu que, contrairement à ce qui se passe pour le fleuve lui-même où la pêche est déjà active dans le cadre d'une organisation coutumière, on disposait là d'une masse d'eau presque inexploitée jusqu'ici et certainement susceptible d'une production importante. Car la très faible activité de la pêche sur le lac, constatée en 1957, n'est pas un phénomène récent imputable au dépeuplement actuel des rives. Il semble qu'il en ait toujours été ainsi. Il a été dit que le lac devait être pauvre en poissons lorsqu'il était soumis à des variations marquées de salure de l'eau, variations qui ne se produisent plus du fait de l'existence du barrage de la Taouey et dont la disparition aurait facilité le développement des espèces d'eau douce. Les pêcheurs peu attirés par le lac, autrefois peu productif, n'auraient pas eu le temps encore de prendre conscience de ses possibilités nouvelles.

Je ne crois pas qu'une telle hypothèse soit exacte. On ne voit pas pourquoi les variations de salinité qui se produisaient autrefois auraient pu empêcher un peuplement important de poissons de se développer dans le lac. La situation était la même dans la Taouey où cependant la pêche était active avant la création du barrage de Richard-Toll. Je crois plutôt que nous nous sommes trouvés là, toutes proportions gardées, devant une situation analogue à celle qui existe sur le lac Tchad. Les moyens dont disposent les pêcheurs de la vallée du Sénégal comme ceux de la vallée du Chari, ne sont pas adaptés à l'exploitation de masses d'eau de grande superficie et de profondeur relativement importante. Ils sont faits au contraire pour profiter des facilités que donnent les mouvements de la décrue provoquant la circulation des poissons et leur concentration dans des espaces limités.

Quelles que puissent avoir été les raisons du peu d'activité de la pêche sur le lac de Guiers, il était intéressant d'essayer de la développer. Le problème consistait essen-

liellement d'abord à déterminer les procédés de pêche qui pourraient y être mis en œuvre avec profit, ensuite à y attirer, au moins pour des campagnes saisonnières, des pêcheurs qui semblaient pouvoir être facilement trouvés parmi les groupes ou les individus qui, attirés par les gains que peut procurer actuellement la commercialisation plus facile du poisson, ont tendance à secouer les limitations d'activité que leur imposent les règles coutumières encore observées le long du Fleuve.

C'est dans ce but que fut envisagée, en 1958, la création d'un Centre de pêche pilote. Mais les premiers travaux réalisés en vue de cette création et les premières études menées sur place, montrèrent que les conditions de vie sur les rives du lac qui avaient entraîné, au moins en partie, leur dépeuplement étaient en train d'évoluer dans un sens plus favorable. Le réseau de parc-feux créé par le Service des Eaux et Forêts venait d'apporter une amélioration considérable aux conditions de circulation dans la région, fournissant des facilités qui n'existaient pas auparavant pour l'évacuation rapide du poisson vers Louga, Dakar ou Saint-Louis. On assistait à une régression nette de la végétation aquatique qui avait envahi le lac à partir de 1948. Il était donc permis de penser que l'action du Centre de pêche pilote pourrait, en recherchant et en vulgarisant des modes de pêche convenables, non seulement promouvoir une exploitation du lac adaptée à ses possibilités de production et réalisée par des pêcheurs plus ou moins saisonniers, mais encore aider à la réinstallation, sur ses rives, d'une population sédentaire à qui la pêche pratiquée à longueur d'année procurerait des ressources suffisantes.

Le Centre de pêche pilote fut installé à Guidic sur la rive Est du lac, à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Richard-Toll. Il commença à fonctionner en mai 1959 sous la direction d'un technicien recruté en France.

Les premiers essais de pêche furent réalisés avec des tramails et des araignées de longueurs comprises entre 100 et 120 m. à mailles de 45 à 55 mm. de côté. La nappe

intérieure des tramails était en nylon 10.000 ou 6.600 ; les araignées étaient en nylon 13.400. Les premières pêches effectuées donnèrent d'excellents résultats avec une capture moyenne de l'ordre de 100 kg. par filet et par nuit de pêche. Mais, compte tenu de la finesse de leur fil, les araignées furent rapidement mises hors d'usage. Le tramail en nylon 10.000 subit lui aussi de gros dégâts. On utilisa alors, par la suite, de nouveaux tramails en fil plus fort (nylon 4.440 et 3.330) qui se comportèrent beaucoup mieux en fournissant cependant, comme on pouvait s'y attendre, un rendement moins élevé. En janvier et février 1960, celui-ci fut respectivement de 63 et 84 kg. en moyenne par filet et par nuit de pêche.

Des sennes de 260 m. furent également utilisées. Elles donnèrent un rendement moyen de 110 kg. par coup en février et mars 1960.

Les espèces pêchées sont variées. Les plus abondamment représentées appartiennent aux genres *Citharinus*, *Synodontis* et *Mormyrus*, qui constituent 60 à 70 % des prises. Les *Tilapia* (surtout *T. nilotica*), relativement peu nombreux dans les captures des tramails, dominent dans celles des sennes. Les grands prédateurs (*Lates*, *Gymnarchus*, *Hydrocyon*), ne représentent guère plus de 10 % (1).

Le poids moyen des poissons pêchés est très élevé, ce qui n'a rien de surprenant puisque nous avons affaire à un peuplement à peu près inexploité. Celui des *Citharinus citharus* est voisin de 2 kg., celui des *Tilapia nilotica* de 1,700 kg. Les *Lates* pèsent en moyenne 7 à 8 kg., les *Gymnarchus* 5 kg.

(1) Ces divers pourcentages ne donnent sans doute pas une idée exacte de la composition du peuplement piscicole du lac. Ils ne se réfèrent qu'à une période de pêche relativement courte (janvier, février, mars) et il faut tenir compte de la sélectivité des engins utilisés. Certaines observations semblent indiquer par exemple que les *Gymnarchus* sont beaucoup plus abondants que ne l'indiquent les captures effectuées.

* * *

Ces premiers résultats confirment que l'on ne s'était pas trompé en attribuant au lac de bonnes possibilités de production. Mais leur principal intérêt réside dans les observations qu'ils ont permis de faire et grâce auxquelles on va pouvoir donner une orientation plus précise aux mises au point d'un matériel et de techniques convenables.

En ce qui concerne les filets maillants on a surtout utilisé des tramails, les araignées en fil très fin employées au début ayant été rapidement mises hors d'usage. Il n'est pas sûr, cependant, qu'il ne faille pas donner la préférence aux araignées. Les tramails exigent en général un travail

considérable pour le démaillage des poissons pris du fait de la présence dans les captures d'une proportion importante de *Synodontis*. Les rayons épineux et denticulés de leurs nageoires dorsale et pectorales accrochent les fils et pratiquement, il faut casser tous ces rayons à la pince pour pouvoir les démailler. Plusieurs heures sont généralement nécessaires. Les tramails ont également l'inconvénient d'être d'un prix de revient plus élevé que les araignées. Ils sont moins sélectifs, ce qui peut d'ailleurs être considéré comme un avantage ou un inconvénient, suivant le point de vue auquel on se place.

Pour ma part, j'ai tendance à penser que, compte tenu des conditions du lac de Guiers, il conviendrait de donner la préférence aux araignées à condition, bien entendu, que l'on adopte des dimensions de mailles et des grosseurs de fil bien choisies car on a pêché au début avec des mailles trop petites et des fils trop fins. Mais cette opinion demande à être vérifiée et il est nécessaire de faire des essais comparatifs systématiques.

Les sennes ne posent pas de problèmes bien particuliers ; ce sont des engins dont les pêcheurs de la vallée du Sénégal ont l'habitude. Elles ne sont pratiquement utilisables, du moins de façon généralisée, que lorsque les eaux du lac sont basses.

Fin d'un coup de senne.

Photo Lemasson.



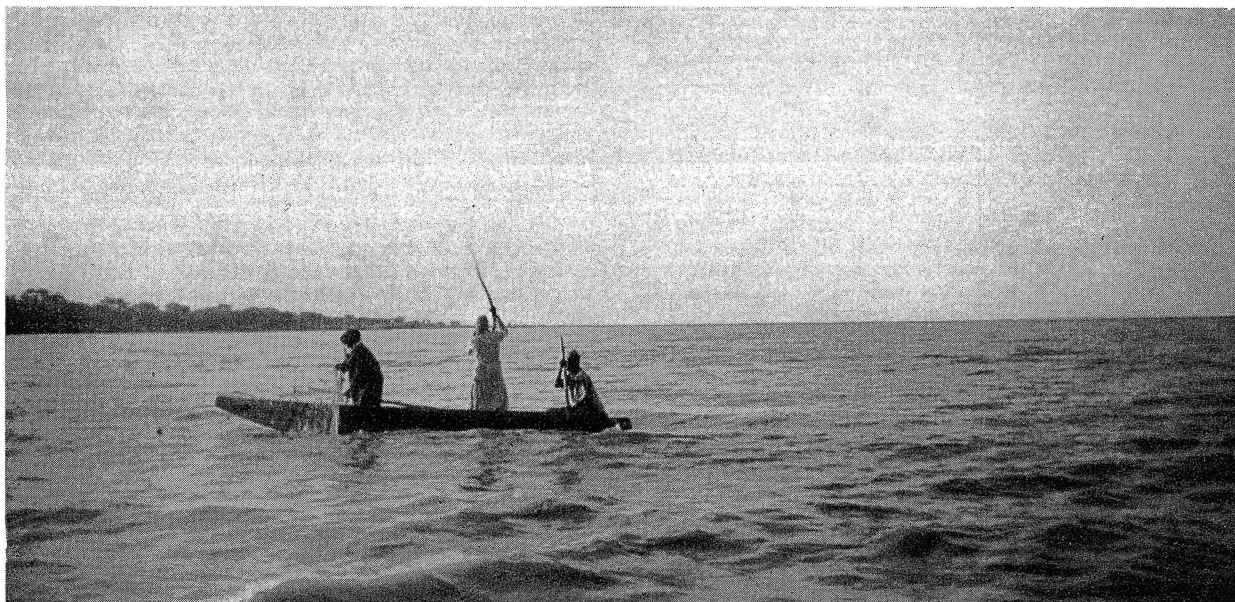


Photo Lemasson.

Relève d'un tramail.

Le Centre de pêche, ayant porté spécialement son attention sur les filets maillants et les sennes, n'a pas eu le temps de s'intéresser beaucoup aux lignes. Les riverains utilisent des lignes non appâtées (dolingadi), de longueur variable, portant tous les 10 ou 12 cm. des avançons de 10 cm. sur lesquels sont montés les hameçons. Agissant comme une sorte de barrage, elles capturent des espèces variées mais les poissons pris sont fréquemment attaqués par des prédateurs et parfois on ne retrouve plus qu'une tête accrochée à la ligne. Ces attaques de prédateurs s'observent de la même façon sur les poissons capturés par les filets maillants et causent d'ailleurs à ces derniers de gros dégâts. Les pêcheurs les attribuent aux *Gymnarchus* et il semble bien qu'ils aient raison. Elles paraissent se produire surtout la nuit et sont tellement importantes à certaines époques (en avril par exemple), qu'il est préférable, à ces moments-

là, de ne pas poser de filets maillants de nuit. Il est donc de première importance d'envisager des moyens de pêche spécialement adaptés à la capture des *Gymnarchus* dont il serait souhaitable de diminuer la proportion et qui sont par ailleurs particulièrement appréciés par les consommateurs. Il semble que des lignes appâtées pourraient constituer un de ces moyens. Quelques rares essais ont été faits. Au mois de mars, une ligne de 30 hameçons appâtés, placés sur des avançons longs de 50 cm. et distants de 50 cm. également, a capturé en une nuit 4 *Gymnarchus* pesant au total 36 kg, 500. Très fréquemment les appâts ont été mangés sans que l'on ait pu enregistrer de captures.

Toute une série d'essais doivent donc être entrepris concernant les types de lignes appâtées à adopter, le genre d'appâts à utiliser, les temps et lieux d'utilisation.

* * *

Mais ces divers problèmes concernant les techniques de pêche ne constituent qu'une partie de ceux qui se posent pour exploiter convenablement la capacité de production du lac de Guiers. Comme je l'ai indiqué plus haut, on a envisagé que la pêche pourrait être pratiquée à la fois par des pêcheurs saisonniers venant du Fleuve et par une population sédentaire à qui elle procurerait des ressources suffisantes.

La pêche, en période de basses eaux par des pêcheurs saisonniers utilisant essentiellement des sennes ne pose pas, du moins pour le moment, de problèmes particuliers pour le Centre de pêche. Pendant les basses eaux de l'année 1959, le Service Forestier a encouragé la venue d'une équipe de pêcheurs qui a travaillé dans de bonnes conditions, qui a capturé 300 tonnes de poissons et qui est toute disposée à revenir. D'autres paraissent prêtes à l'imiter.

L'organisation d'une pêche active par les populations sédentaires qui permettrait non seulement aux riverains actuels de vivre convenablement, mais encore à des éléments émigrés de revenir sur les bords du lac, est une opération beaucoup plus complexe car elle concerne des gens qui ne sont ou n'ont été dans le passé que des pêcheurs

d'occasion. C'est à sa mise en route que, pendant sa première année d'existence, le Centre de pêche pilote a consacré l'essentiel de son activité. On a pensé que la meilleure formule consistait à former de petits groupes de 10 à 15 pêcheurs, chaque groupe étant constitué en coopérative élémentaire. Lorsqu'un nombre suffisant de ces coopératives élémentaires auront été créées, elles pourront être groupées en une association. Les statuts prévoient que les recettes provenant de la vente du poisson pêché seront partagées par moitié : une moitié répartie immédiatement après chaque vente entre les coopérateurs, une moitié versée à la caisse de la coopérative pour amortir le matériel mis au départ à sa disposition par le Centre de pêche (qui joue le rôle de conseil technique), et pour financer, par la suite, l'achat de matériel nouveau.

Quatre coopératives ont été créées sur ces bases, mais trois d'entre elles, qui n'ont commencé à travailler que fin 1959 ou début 1960, sont trop récentes pour qu'on puisse tenir compte de leurs résultats. La première établie au village de Guidic fonctionne depuis presque un an. Elle groupait 8 pêcheurs à l'origine et en comptait 11 au début de 1960. Elle fut dotée de 2 araignées et de 2 tramails de 100 m., d'une senne et de deux embarcations à

fond plat. En dix mois (de juin 1959 à avril 1960), elle a capturé 44 tonnes de poisson. Les captures effectuées en 1959 (35 tonnes), lui ont procuré une recette totale de 338.000 francs dont une moitié répartie au fur et à mesure des ventes entre les coopérateurs, a assuré à chacun d'eux un revenu en argent de 2.800 francs par mois. Mais il faut noter, en outre, qu'à chaque pêche, les pêcheurs prélèvent pour leur nourriture et celle de leur famille, une certaine quantité de poisson dont une partie n'est d'ailleurs pas consommée directement par eux mais est utilisée à des opérations de troc avec les cultivateurs ou les éleveurs du voisinage. Cette quantité n'entre pas dans les comptes de la coopérative, de telle sorte qu'en réalité, la part immédiate des pêcheurs est, en général, plus près des 2/3 que de la moitié du total capturé.

Les recettes de la coopérative ont permis le renouvellement du matériel de pêche pour une valeur de 100.000 francs et fin mars 1959, elle avait 60.000 francs en caisse.

Il est certain que leur activité a procuré aux coopérateurs une amélioration sensible de niveau de vie. Il est non moins certain que les recettes sont insuffisantes et n'ont pas pu permettre un renouvellement convenable du matériel. Bien entendu, il faut tenir compte du fait que l'on débutait, que

le matériel n'était pas bien adapté et qu'il est indispensable de porter une attention particulière à son prix de revient et à l'équilibre à réaliser entre le nombre de pêcheurs et le matériel dont dispose une coopérative. Mais la cause la plus importante des faibles recettes de la coopérative résulte du manque de dynamisme et de l'activité très modérée de ses membres qui estiment généralement avoir suffisamment travaillé après avoir donné 1 ou 2 coups de senne dans leur journée.

Arrivera-t-on à surmonter cette apathie et à donner aux populations intéressées un sens coopératif suffisant ? Je l'espère sans être très optimiste. Il faut continuer en tous cas dans la voie où l'on s'est engagé car on ne pourra vraiment juger des possibilités de solution des problèmes humains que lorsque les questions de matériel et de techniques de pêche auront été suffisamment mises au point. Si l'on s'aperçoit dans un an ou deux, qu'une organisation à forme coopérative est décidément prématurée, il faudra orienter les populations riveraines vers la création d'organisations artisanales placées sous la direction des éléments les plus dynamiques. Les équipes de pêcheurs du fleuve venant travailler saisonnièrement sur le lac, fourniraient dans ce domaine, d'excellents exemples.

